



# Accord salarial FTSA 2011

## Comment défendre votre augmentation ?

Avril 2011- IN

Les augmentations de salaires fixes proposées cette année ne permettent pas le maintien du pouvoir d'achat des personnels alors que les prix à la consommation sont en train de connaître une véritable flambée. **La distribution des dividendes se fait au détriment des augmentations de salaires** : en 2011, 3,7 milliards d'euros seront distribués aux actionnaires, 86 millions d'euros seulement sont dédiés aux augmentations salariales à France Télécom SA. De plus **les budgets dédiés à la réduction des inégalités sont insuffisants pour rétablir une véritable équité salariale**. Pendant ce temps, Bouygues Télécom a octroyé près de 4% d'augmentation moyenne à ses salariés, et Google 10%

▶ Vous êtes non-cadre (classe I, II et niveau B, C, D)

Les montants fixes garantis sont définis sur la base d'une activité à temps complet.

### Salariés de droit privé

### Fonctionnaires

#### 300 € bruts annuels d'augmentation minimale et 200€ de prime pour tous

##### Augmentation collective pour tous

versée sur la paie de juin avec rattrapage depuis le 1<sup>er</sup> janvier, calculée en fonction de votre salaire brut mensuel :

##### Salaire brut mensuel < 1 636 €

- 216 € brut / an au 1<sup>er</sup> janvier, soit 18 € / mois
- 84 € brut / an au 1<sup>er</sup> juillet, soit 7 € / mois

##### Salaire brut mensuel compris entre 1 636 et 1 750 €

- 1,1% du SGB au 1<sup>er</sup> janvier, soit par exemple pour un salaire brut mensuel de 1 750 € : 19,25 € / mois
- 84 € brut / an au 1<sup>er</sup> juillet, soit 7 € / mois

##### Salaire brut mensuel > 1750 €

- 1,1% du SGB au 1<sup>er</sup> janvier, soit par exemple pour un salaire brut mensuel de 2 000 € : 22 € / mois
- 0,4% du SGB au 1<sup>er</sup> juillet, soit par exemple pour un salaire brut mensuel de 2 000 €, 8 € / mois

##### Augmentation individuelle

1% en moyenne, soumise à l'appréciation managériale, avec effet à la date anniversaire de votre contrat de travail.

##### Prime pour tous : 200 € bruts

versés avec la paie de juillet 2011.

##### Augmentation du Complément France Télécom (CFT)

- 300 € / an, soit 25 € / mois au 1<sup>er</sup> juillet

##### Prime pour tous : 200 € bruts

versés avec la paie de juillet 2011.

#### Mesures additionnelles de rattrapage

##### Écarts salariaux Femmes / Homme

- Budget dédié de **0,2%** pour corriger les écarts
- Pour les femmes en bande B & C :  
**204 € brut / an au 1<sup>er</sup> juillet, soit 17 € / mois**

##### Personnels sous-positionnés

- Budget dédié de 0,2%

##### Personnels en début de carrière

- Budget dédié de 1% supplémentaire

##### Écarts salariaux Femmes / Homme

- Pour les femmes en bande B et C (I.2 à I.3) :  
**204 € / an sur le CFT à compter du 1<sup>er</sup> juillet, soit 17 € / mois**

#### Mesures d'accompagnement des promotions

##### Augmentation minimale garantie :

- 3% du salaire brut, pour éviter les promotions « perdantes »

##### Promotion des femmes

- Budget dédié de 0,4% pour promouvoir des femmes de niveau B et C

## Vous êtes cadre (classe III, IV et niveau Dbis, E, F, G)

Les mesures s'appliquent :

- aux salariés de droit privé, avec effet à la date anniversaire du contrat ou de la dernière promotion
- aux fonctionnaires, à la date anniversaire du dernier changement d'échelon.

### Augmentation collective : 500 € bruts pour tous, soit 41,70 €/ mois

- Pour une activité à temps complet

### Augmentation individuelle

- Augmentation managériale moyenne de 1,5 %

### Mesures additionnelles de rattrapage

#### Écarts salariaux Femmes / Homme

- Budget dédié de 0,1% pour corriger les écarts

#### Personnels sous-positionnés : cadres ayant un salaire inférieur à 35 200 € bruts / an

- Augmentation de 200 € bruts / an pour les personnels cadres ayant un salaire inférieur à 35 000 €
- Pour les salaires compris entre 35 000 et 35 200 € : comblement de la différence, pour atteindre 35 200 € / an

#### Personnels en début de carrière

- Budget dédié de 2% supplémentaire

## Pour tous : quelques conseils pour comprendre et surveiller son augmentation

- L'entretien individuel doit être réalisé préalablement à l'augmentation managériale. Les appréciations, évaluations et commentaires servent de base à l'attribution de l'augmentation individuelle, qui doit être cohérente avec l'appréciation portée sur la fiche d'entretien : soyez vigilant !
- L'augmentation de salaire doit faire l'objet d'une notification écrite, qui détaille les mesures appliquées à chacun, et qui doit être expliquée par le manager.
- Tout le monde n'aura pas 1 ou 1,5% d'augmentation individuelle : c'est une moyenne, certains auront plus, d'autres moins. S'assurer dans chaque entité que l'enveloppe globale est répartie de manière équitable, et demander à voir son positionnement salarial (nuage de points) lors de l'entretien individuel, avec une explication du manager.
- S'assurer que l'entreprise ne "dérive" pas, en vérifiant la cohérence des augmentations des personnels au sein des établissements d'une même région ou d'un même établissement principal.

## Pour les cadres : il convient d'être particulièrement vigilant

- L'accord ne prévoit pas de budget spécifique pour les promotions, le budget général de 1,5% sera mis à contribution pour les financer : les cadres non promus auront donc en moyenne moins de 1,5% d'augmentation individuelle et au global, 1,9% seulement en 2011, c'est-à-dire moins que le niveau d'inflation annoncé. Est-il acceptable de gagner – en euros constants - moins à 60 ans qu'à 20 ans ?
- L'enveloppe de rattrapage pour les personnels sous-positionnés est insuffisante. Trop de cadres sont encore en dessous de la tranche A de la Sécurité Sociale ! La défense de ces cadres est donc une priorité.

# La CFE-CGC/UNSA vous soutient

➔ N'hésitez pas à contacter vos correspondants CFE-CGC/UNSA pour vous aider à faire valoir vos droits.

➔ Retrouvez en détail les raisons de notre non signature dans notre communiqué du 18 avril

(<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>)

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Marc Duca 06 72 76 77 13  
Noël Fayeaux 06 70 03 56 80  
Elisabeth Rivier 06 30 54 49 86  
Hélène Germani 06 86 58 77 78  
François Dechamps 06 08 14 62 42

### Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos lettres : • Comprendre & Agir  
• Épargne & actionnariat salariés  
pour vous abonner : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos blogs : • [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)  
• [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

 N°Azur 0 810 355 355  
PRIX APPEL LOCAL